

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
27

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
19

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 21 novembre 2016

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

*B/ Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent, adjoint
technique principal de 1ère classe*

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, en particulier de la loi du 26 janvier 1984, il est possible de modifier la durée hebdomadaire de travail d'agents.

Compte tenu du déménagement d'un agent -adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire- auparavant logé par nécessité de service, en charge pour partie de son temps de travail des fonctions de conciergerie (Services Techniques), celles-ci ont été confiées à un autre agent.

En accord avec l'agent ayant déménagé, un abaissement de son temps de travail en conséquence a été mis en œuvre temporairement, du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016.

Pour se conformer à la réglementation, il est nécessaire de délibérer car cette modification temporaire est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi en ce qu'elle modifie un emploi à temps complet.

Le Comité Technique a exprimé un avis défavorable en séance du 8 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de supprimer à compter du 1^{er} avril 2016, un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- de créer à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 1ère classe.

DECIDE

- de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2017, un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- de créer à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

AUTORISE

la modification du tableau des emplois en conséquence.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document nécessaire en rapport (arrêté individuel,...).

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,


Théo KLUMPP

